

pas expédient, opportun. Ce culte direct de la sainte Face n'est donc pas absolument défendu dans la pratique isolée et privée. On peut donc, à part soi, prier la sainte Face de Notre-Seigneur. Toutefois on ne répondrait pas aux désirs du Saint-Siège en cherchant à répandre ce culte spécial et direct de la sainte Face. Il importe donc de ne pas perdre de vue cette décision et la distinction qu'elle consacre: culte *privé*, culte *public*, culte de la *sainte Face même* de Notre-Seigneur, et *culte de l'image de la sainte Face* conservée au Vatican.

Les personnes qui entretiennent cette dévotion et cherchent à la répandre doivent donc bien retenir d'abord, puis s'efforcer de faire connaître autour d'elles, cette saine notion. Elles feront de la propagande, si elles le désirent, en faveur des *copies de la sainte Face*, mais elles s'abstiendront prudemment de porter qui que ce soit à honorer directement la sainte Face de Notre-Seigneur en tant que partie distincte de sa personne divine. En agissant ainsi elles se montreront enfants soumises de l'Eglise, leur Mère, et seront récompensées de leur zèle.

2o Oraison " *Fidelium* " à la messe

L'ORDO indique à certains jours une oraison *Fidelium* à dire à la messe. Quelle est-elle et où la trouve-t-on dans le missel ? Ce ne doit toujours pas être celle des défunts ?

Pourquoi pas celle des messes de *Requiem* ? L'Eglise n'a-t-elle pas l'habitude de prier pour les défunts dans les offices publics ? Ne finit-on pas toutes les heures de l'office canonial par le verset *Fidelium* . . . ? Il en est ainsi de la messe. A quelques-unes d'entre elles, elle prescrit une oraison pour le soulagement des âmes des fidèles défunts.

Vous n'avez donc jamais lu, ou bien vous avez si facilement oublié le titre V des rubriques générales (anciennes) du mis-